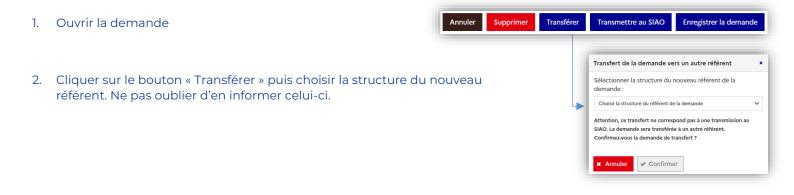


Transfert d'une demande par une structure

Un transfert se déroule en 2 étapes. Vous êtes dans 1 des cas ci-dessous.

CAS 1: Transférer une demande à un UPA dans une autre structure



🤟 La première étape du transfert est réalisée, le nouveau référent doit maintenant suivre la procédure suivante :

CAS 2 : Prendre en charge une demande transférée par un UPA d'une autre structure

3. Sur la page d'accueil du SI SIAO ouvrir le tiroir contenant les demandes transférées :



4. À L'ouverture de la demande un message apparait demandant confirmation de la prise en charge, cliquer sur « Ok ».



√ Vous êtes désormais le nouveau référent



- ✓ Il ne peut y avoir qu'un référent (UPA) par demande.
- ✓ Un UPA dont l'adresse mail est inscrite comme **Travailleur social 2** reçoit les notifications relatives à une demande, même s'il n'en est plus le référent.
 - Supprimez votre adresse si vous ne souhaitez plus recevoir les notifications relatives à cette demande